

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des **DELIBERATIONS**

Commune de **DOURDAN**

du Conseil Municipal du ~~17 février 2012~~

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 29

N°2012-009

Présents : 21

Votants : 29



Objet : Autorisation de programme - Crédits de paiement - Création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dourdan

PRESENTS : Olivier LEGOIS, Florence GUENIN, Eric CHARRON, Valérie DEBONT, Anne BERTHELOT, Michel TANGUY, Marie-Ange ROUSSEL, Daniel CATALAN, Ségolène RUZIE, Pierre HATZFELD, Antoine COQUAND, Bruno PAYEUR, Pierre ZEVORT, Jean-Pierre DELPOUVE, Pierre FAYEMI, Christine LAINE-BIDRON, Jean-Jacques DULONG, Brigitte ZINS, Maryvonne BOQUET, Michel GORCE, André LUBINEAU, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christiane PATURAUD, Joël WOLCZYK, Henri DOMINGUES, Josiane BASTIDE-TAVERNIER, Emmanuelle MERLET, Lorraine RUZIÉ, Aurélie CHANTELOUP, Laurence BONZANI.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Christiane PATURAUD à Pierre ZEVORT, Joël WOLCZYK à Michel TANGUY, Henri DOMINGUES à André LUBINEAU, Josiane BASTIDE-TAVERNIER à Brigitte ZINS, Emmanuelle MERLET à Ségolène RUZIE, Lorraine RUZIE à Bruno PAYEUR, Aurélie CHANTELOUP à Maryvonne BOQUET, Laurence BONZANI à Eric CHARRON.

Par délibération en date du 12 juillet 2011, le conseil municipal a décidé du lancement d'une procédure de création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et par délibération en date 17 novembre 2011, le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le montant global de ces opérations est estimé à 178 000 € TTC (cent soixante dix huit mille euros TTC), somme se décomposant ainsi :

- 105 000 € pour l'AVAP
- 73 000 € pour le PLU

Ces sommes comprennent les frais relatifs aux études, aux annonces et insertions, et aux enquêtes publiques.

Le début de ces opérations est programmé en 2012.

Cette délibération a pour objet de proposer d'inscrire ces opérations dans le cadre d'une autorisation de programme d'un montant de 178 000 € TTC avec des crédits de paiement répartis sur les budgets 2012 et 2013.

Vu les délibérations n° 2011-089 du 12 juillet 2011 et 2011-128 du 17 novembre 2011 prescrivant respectivement le lancement d'une procédure de création d'AVAP et le lancement d'une procédure de révision générale du PLU de la commune,

Considérant que ces documents d'urbanisme seront réalisés sur une période de 2 ans,

Considérant que le coût global de cette opération est estimé à 178 000 € TTC,

Vu les avis des commissions « Finances – Ressources Internes » et « Urbanisme – Commerce – Tourisme – Environnement et Affaires juridiques » respectivement du 7 et 9 février 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **de répartir** les sommes nécessaires à cette opération sur les budgets des exercices 2012 et 2013 de la façon suivante :

	2012	2013	Total
Autorisation de programme	99 282	78 718	178 000
Crédits de paiement	99 282	78 718	178 000

Dépenses : 820.2031 « Frais d'études »
820.2033 « Frais d'annonces et d'insertions »
820.202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme »

Recettes : 820.1321 « Subventions Etat » pour 33 444,81 €
820.1322 « Subventions Région » pour 20 000,00 €
820.746 « Dotation générale de décentralisation » pour 16 000,00 €
Fonds propres pour 108 555,19 €

Acte rendu exécutoire :

- Affiché le : 23 02 2012
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
Le Maire

Olivier LEGOIS

